



Juice AAS - AAS1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010 Date d'émission : 28/10/2013 Date de révision : 6/9/2022 Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Jus AAS
Code produit : 65860
Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la section 1.2.1, sans avoir au préalable demandé l'avis du fournisseur.

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Principale catégorie d'utilisation : Usage professionnel, Usage industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

1.3. les coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

VeloBrands Ltd	SARL Apesud Cycling
Copplestone Mill	12 rue des cades 34680 SAINT
Copplestone	GEORGES D'ORQUES FRANCE
Devon	Tel: 04 34 17 03 80 Email:
EX17 5NF	contact@apesud.com
sales@juicelubes.co.uk	

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +44 1363 85617

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD].

Non classé

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Conserver hors de portée des enfants
Fermeture à l'épreuve des enfants : Sans objet
Avertissement tactile : Sans objet

2.3 Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : Aucune dans des conditions normales.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours générales	: Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).
Premiers soins après inhalation	: Permettre à la victime de respirer de l'air frais. Permettre à la victime de se reposer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements concernés et laver toute la peau exposée avec un savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau tiède.
Premiers soins en cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignement des yeux ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2.Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés

Symptômes/blessures	: Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation.
---------------------	---

4.3. l' indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	: N'utilisez pas de jet d'eau puissant.

5.2.Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Aucune information supplémentaire n'est disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie de produits chimiques. Empêcher l'eau de lutte contre l'incendie de pénétrer dans l'environnement.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1.Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipements de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Procédures d'urgence	: Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipements de protection	: Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées, dès que possible. Recueillir déversement. Stocker à l'écart des autres matériaux.
-----------------------	---

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre	: Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement afin d'éviter la formation de vapeur.
--	--

7.2. les conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger de l'humidité. Garder au frais. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Produits incompatibles	: Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.
Température de stockage	: 0 - 40 °C

7.3.Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Huile lubrifiante.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Jus AAS

USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	5 mg/m³ Huile minérale raffinée, brouillard
-------------	-------------------	---

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Veiller à ce que l'exposition soit inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant).

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile. Masque à gaz avec filtre de type A à une concentration dans l'air > 5 ppm. Gants. Gants en caoutchouc nitrile. En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de sécurité.

Protection des mains :

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques

Protection des yeux :

S'il y a risque de projection de liquide : Norme EN 166 - Protection individuelle des yeux

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.



Protection contre les risques thermiques :

Pas d'application spécifique.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

SECTION 6.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Couleur	: Argent.
Odeur	: caractéristiques.
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Non classé
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1)	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: > 280 °C IBP
Point d'éclair	: > 200 °C PMCC
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: < 0,5 kPa à 20°C
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données

453/2010

disponibles

Densité relative : 1,02 kg/L à 15°C

Solubilité : Insoluble dans l'eau.

Log Pow : Pas de données disponibles

Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Non classé.
Propriétés oxydantes	: Non classé.
Limites d'explosivité	: Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sous-sections ci-dessous.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se produire de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion/irritation de la peau	: Non classé pH : Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation	: Non classé pH : Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de
classification ne sont pas remplis	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités	: Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou comme entraînant des effets néfastes à long terme. les effets sur l'environnement.
------------------------	---

12.2 Persistance et dégradabilité**Jus AAS**

Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Jus AAS**

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	--------------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**Jus AAS**

Résultats de l'évaluation PBT	Non classé comme PBT ou vPvB.
-------------------------------	-------------------------------

12.6. Autres effets indésirables

Informations complémentaires	: Eviter le rejet dans l'environnement
------------------------------	--

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU (ADR)	: Sans objet
Numéro UN (IMDG)	: Sans objet
Numéro UN (IATA)	: Sans objet
N° ONU (ADN)	: Sans objet
N° ONU (RID)	: Sans objet

14.2. Nom d'expédition propre de l' ONU

Appellation réglementaire (ADR)	: Sans objet
Appellation réglementaire (IMDG)	: Sans objet
Nom d'expédition approprié (IATA)	: Sans objet
Nom d'expédition approprié (ADN)	: Sans objet
Appellation réglementaire d'expédition (RID)	: Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4 Groupe d' emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IMDG)	: Sans objet
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Aucune information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur**- Transport terrestre**

Pas de données disponibles

- Transport maritime

Pas de données disponibles

- Transport aérien

Pas de données disponibles

- Transport fluvial

Pas de données disponibles

- Transport ferroviaire

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange****15.1.1. Réglementation de l'UE**

Ne contient pas de substances soumises à des restrictions au titre de l'annexe XVII Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates de REACH Ne contient pas de substances relevant de l'annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Réglementations**nationales Allemagne**

Référence de l'annexe VwVwS : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, danger sévère pour l'eau (Classification selon VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur le contrôle des immissions - 12.BImSchV : Ne fait pas l'objet de la 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est répertorié
répertoire SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est répertorié

L'étiquetage NIET limitatif pour la plantation d'arbres fruitiers - Borstvoeding : Aucun des composants n'est répertorié

La loi NIET sur la limitation de l'utilisation des plantes vivrières - Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est répertorié

La loi NIET sur la limitation de l'utilisation des sols pour la plantation d'arbres fruitiers - Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Sources de données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DE L'UNION
EUROPÉENNE
CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des
substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et
1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

45/2016 informations

: Aucun.

FDS UE (Annexe II de REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.